

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2419

présenté par

Mme Ronceret, M. Boucard, M. Bothorel, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Caure, M. Cormier-Bouligeon, Mme Dubré-Chirat, M. Frébault, M. Fugit, Mme Olivia Grégoire, M. Huyghe, M. Jacques, M. Kasbarian, M. Le Gac, M. Maillard, Mme Marsaud, Mme Miller, Mme Rist, M. Sertin, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Vidal, Mme Yadan, M. Benoit, Mme Gérard, Mme Piron, Mme Saint-Paul, Mme Violland, M. Mazaury, M. Serva, M. Vuibert et M. Belhaddad

ARTICLE 20 BIS A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.